

Les Infos de Base

mercredi 28 décembre 2005
volume 8, numéro 52
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 52 du 28 décembre 2005. Les modifications apportées par L.Q. 2005, c. 32 et entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 décembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 52 du 28 décembre 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 51 du 22 décembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 janvier 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51 du 21 décembre 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 17 décembre 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, L.R.Q., c. **R-9.1**, a. 34.9.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 39, a. 68.

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, aa. 53, 95, ann. IV, V.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 39, aa. 101, 122, 176.

Loi sur le régime de retraite des enseignants, L.R.Q., c. **R-11**, a. 28.5.9.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 39, a. 192.

Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, L.R.Q., c. **R-12**, a. 99.17.4.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 39, a. 210.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, L.R.Q., c. **R-12.1**, a. 75.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 39, a. 236.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la table des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2006, [R.R.Q., c. **A-3**, D. 1254-2005 du 21-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7233A, nouveau.

Règlement sur la détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la Loi, [R.R.Q., c. **A-25**, r. 4.2], aa. 9, 10, 11, 11.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la Loi, D. 1247-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7394, aa. 1-4.

Règlement sur les cotisations au régime d'assurance parentale, [R.R.Q., c. **A-29.011**, D. 1249-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7396], nouveau.

Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.01.1], aa. 2, 2.1, 2.1.1, 3, 13, 18.2, 19, 20, 21, 24, 24.1, 47, 55.1, 61.1, 61.2, 67, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 90.1, 90.1.1, intitulé de la section XII du chapitre IV, 142.1, 142.2, 162, 163, 164, 170.1, 170.2, 179.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, D. 1246-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7389, aa. 1-35.

Règlement sur les impôts, R.R.Q., 1981, c. **I-3**, r. 1, aa. 22R7.1, 130R2, 130R7, 130R55.3.2, 130R55.6, 130R55.6.1.1, 130R55.8, 130R72.1, 130R98.3.1, 144.1R1, 145R1, 163.1R1, 311.1R2, 399.7R2, 421.6R1, 487.0.2R1, 488R1, 504.2R1, 578.1R1-578.3R1, 712R1, 725.9R1, 737.21R1-737.22.0.7R1, 752.0.10.3R1, 771R5.1, intitulé du chapitre III.2 du titre XXIV, 961.23R1, 961.24R1, 1015R1, 1015R2.3, 1015R3.3, 1015R5, 1015R11, 1015R11.0.1, 1015R12, 1029.8.1R0.2, 1029.8.1R0.3, 1029.8.1R0.4, 1029.8.1R3, 1029.8.21.17R1,

1029.8.21.17R3, 1029.8.61.19R1-1029.8.61.19R6, 1079.1R4, 1086R4-1086R6, 1086R7.7, 1086R8.9, 1086R8.12, 1086R8.12.0.0.1, 1086R8.12.0.0.2, 1086R8.12.0.1, 1086R8.12.0.2, 1086R8.16, 1086R8.21, 1086R12.1, 1086R23.12.2, 1086R23.18, 1088R2.1, 1088R6.1, 1089R6.1, 1129.48R1, ann. B, C.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les impôts, D. 1249-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7396, aa. 1-63.

Règlement d'application de la Loi sur les licences, R.R.Q., 1981, c. **L-3**, r. 1, a. 16.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les licences, D. 1249-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7396, a. 1.

Règlement sur l'administration fiscale, R.R.Q., 1981, c. **M-31**, r. 1, aa. 7R5, 7R7, 7R13, 7R14, 7R16, 7R17, 7R20, 7R22, 7R23.1, 7R24-7R32, 7R57.1-7R57.16, 7R78.1-7R78.18, 7R79, 7R81, 7R81.1, 7R81.2, 7R87, 7R88, 8R2, 9.0.6R6.

Règlement modifiant le Règlement sur l'administration fiscale, D. 1249-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7396, aa. 1-20.

Règlement sur les privilèges fiscaux consentis aux membres d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'un bureau d'une division politique d'un État étranger, aux membres de leur famille et à ce bureau, [R.R.Q., c. **M-31**, r. 7], titre, aa. 1, 6, 10.1-10.5, ann. A.

Règlement modifiant le Règlement sur les privilèges fiscaux consentis aux membres d'une mission diplomatique ou d'un poste consulaire et aux membres de leur famille, D. 1249-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7396, aa. 1-5.

Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec, [R.R.Q., c. **P-13.1**, r. 1.1], aa. 1, 4, 5, 6, 7, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, ann. A, B, C.

Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec, A.M. 2005 du 12-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7449, aa. 1-13.

Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des

producteurs agricoles, [R.R.Q., c. **P-28**, r. 0.3], aa. 7, 13.

Règlement modifiant le Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des producteurs agricoles, Décision 8497 du 15-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7470, aa. 1, 2.

Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'Union des producteurs agricoles, [R.R.Q., c. **P-28**, r. 1.1], aa. 2, 5.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'Union des producteurs agricoles, Décision 8496 du 15-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7469, aa. 1, 2.

Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, R.R.Q., 1981, c. **R-9**, r. 2, aa. 3, 7.1, 8, 11.

Règlement modifiant le Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, D. 1249-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7396, aa. 1-4.

Décret concernant les dispositions particulières à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 23 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. **R-12.1**, r. 2], aa. 36, 36.1, ann. IV, V.

Décret concernant des modifications au Décret concernant les dispositions particulières à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 23 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et au Décret concernant les dispositions sur la détermination de prestations supplémentaires à l'égard de certaines catégories d'employés en vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, D. 1235-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7381, aa. 1-4.

Décret concernant les dispositions sur la détermination de prestations supplémentaires à l'égard de certaines catégories d'employés en vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. **R-12.1**, r. 3], ann. II.

Décret concernant des modifications au Décret concernant les dispositions particulières à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 23 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et au Décret concernant les dispositions sur la détermination de prestations supplémentaires à l'égard de certaines catégories d'employés en

vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, D. 1235-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7381, a. 5.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], aa. 19.2, 22, 29, 33, 36.2, 40, 94, 101, 102.

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, Décision CCQ-053446 du 23-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 7473, aa. 1-9.

Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative au programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle, [R.R.Q., c. **S-2.1**, D. 1253-2005 du 21-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7229A], nouveau.

Décret concernant le Programme d'aide à la rénovation en milieu rural, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 5.001], a. 8.

Décret concernant une modification au Programme d'aide à la rénovation en milieu rural (RénoVillage), D. 1216-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7504.

Règlement sur la taxe de vente du Québec, [R.R.Q., c. **T-0.1**, r. 1], aa. 434R0.2, 489.1R2, 489.1R5, ann. II.2, III.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec, D. 1249-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7396, aa. 1-5.

Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, R.R.Q., 1981, c. **T-1**, r. 1, a. 18R11.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, D. 1249-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7396, a. 1.

Décret concernant les Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Tourisme, [R.R.Q., **2005, c. 37**, D. 1250-2005 du 14-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7448], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.